

La zone euro en voie d'intégration

Vers une union politique, économique et monétaire... bien sûr avec la Grèce ! *

Georges Kolyvas

Reçu le 26.11.2015 – Accepté le 01.02.2016

Título / Title / Titolo

La Eurozona en vías de integración. Hacia una unión política, económica y monetaria... ¡Con Grecia, por supuesto!

Eurozone in the Process of Integration. Towards a Political, Economic, and Politic Unions... With Greece, Of Course!

La zona euro in via d'integrazione. Verso un'unione politica, economica e monetaria.... ovviamente con la Grecia!

Résumé / Resumen / Abstract / Sommario

Le simple fait que l'euro existe depuis le 1er janvier 1999, fruit de 30 ans d'efforts de la part des États fondateurs, est certes un acquis extraordinaire de l'Europe. Mais l'euro n'est pas né comme monnaie complète, et il est toujours une « monnaie sans État ». Et pourtant, l'euro, fort désormais de l'expérience acquise lors des bons et des mauvais moments, s'efforce de gagner son propre « État », soit une zone euro transformée en Union politique, économique et monétaire complète. Nous estimons que cela va se réaliser d'ici 2025, selon les lignes proposées par les cinq Présidents de l'UE dans leur rapport de juin 2015, et ceci en dépit de toutes les difficultés et des réactions. Nous sommes aussi confiant que la Grèce réussira à résoudre ses problèmes actuels, de même qu'elle sera toujours membre de cette zone euro complétée. Dans ce contexte, nous proposons que la Grèce prépare et mette en œuvre, assistée par l'UE, sa propre stratégie et son plan d'action pour reconstruire son secteur productif et atteindre un développement durable.

Sólo la existencia del euro desde el 1 de enero de 1999, tras treinta años de esfuerzo por parte de los Estados fundadores de la UE, es ya un enorme éxito. Pero el euro no nació como una moneda completa, sino que ha sido siempre una «moneda sin Estado». Sin embargo, el euro, habiendo aprendido de la experiencia ganada tanto en los buenos como en los malos momentos, se esfuerza ahora por ganarse su propio «Estado», es decir, una Eurozona transformada en una unión política, económica y monetaria completa. Creemos que esto va a suceder en 2025 a pesar de todas las respuestas y dificultades, siguiendo las líneas establecidas por los cinco presidentes de la UE en junio de 2015. También estamos seguros de que Grecia superará sus problemas actuales y que siempre formará parte de dicha Eurozona completa. En este contexto, sugerimos que Grecia prepare e implemente, con ayuda de la UE, una estrategia y plan de acción para reconstruir su sector productivo y conseguir un desarrollo sostenible.

The existence of the euro since the 1st January 1999 is a great achievement by itself. Founding Member States had established the euro after 30 years of continuous efforts, but their achievement was not yet complete. The euro was «a currency without a State». However, equipped now with experience earned both in good and bad times, the European joint currency is trying to gain its own «State», i.e. a euro area transformed into a complete political, economic and monetary union! We are confident that this will happen by 2025 despite all reactions and difficulties, along the lines proposed in the report presented by the five EU Presidents in June 2015. We are also confident that Greece will overcome all the current difficulties and problems and that it will always be a member of such a completed euro area. We suggest that on top of the third Greek EU adjustment plan, Greece prepares and implements, supported by the EU, a Greek strategy and action plan for reconstructing its productive sector and achieving sustainable growth.

Il semplice fatto che l'euro esista dal 1 gennaio 1999, frutto di 30 anni di sforzi da parte degli Stati fondatori, è certo un risultato straordinario dell'Europa. Ma l'euro non è nato come moneta completa ed è sempre una «moneta senza Stato». E tuttavia, l'euro, forte ormai dell'esperienza acquisita nei buoni e cattivi momenti, si sforza di guadagnare il suo proprio «Stato», ovvero una zona euro trasformata in Unione politica, economica e monetaria completa. Stimiamo che questo si realizzerà entro il 2025, sulla base delle linee proposte dai cinque Presidenti dell'Unione europea nel loro Rapporto del giugno 2015, e questo a dispetto di tutte le difficoltà e le reazioni. Abbiamo anche fiducia che la Grecia riuscirà a risolvere i suoi problemi attuali e pure che sarà sempre membro di questa zona euro completata. Sugeriamo che la Grecia prepari e metta in opera, assistita dall'Unione europea, la sua propria strategia e il suo piano d'azione per ricostruire il suo settore produttivo e raggiungere uno sviluppo sostenibile.

Mots-clé / Palabras clave / Keywords / Parole chiave

Grèce, zone euro, Union politique, UEM, Union bancaire, Union budgétaire

Grecia, zona euro, Unión política, UEM, Unión bancaria, Unión financiera

Greece, Political Union, EMU, Banking Union, Budgetary Union

Grecia, zona euro, Unione politica, UEM, Unione bancaria, Unione budgetaria

* L'auteur s'exprime dans cet article à titre personnel, et ses propos ne reflètent pas nécessairement l'opinion de la Commission de l'Union Européenne. The author presents in his article his personal views, which do not necessarily reflect the position of the European Commission.

L'euro, monnaie unique de l'Europe, existe depuis le 1er janvier 1999. Le simple fait que l'euro existe aujourd'hui, fruit de 30 ans d'efforts et de préparation de la part des États fondateurs (notamment à travers les stades du « serpent monétaire » et du Système monétaire européen avec son unité de compte, l'ECU), est certes un acquis extraordinaire et formidable de l'Europe. Nous allons présenter les problèmes spécifiques de la zone euro depuis 2010 et tous les éléments de réponse que la zone est toujours en train de donner à ces défis, et envisager les perspectives de consolidation de la monnaie unique de l'Europe et de l'intégration de la zone euro qui sont à nouveau visibles et réalistes, en dépit des difficultés et des réactions. La crise grecque et sa solution définitive s'inscrivent à notre avis pleinement dans ce contexte, ce que nous essaierons d'étayer à la fin de cet essai.

En 2015, la zone euro comptait 19 États membres, et la monnaie unique européenne est directement au service de 330 millions de citoyens. L'euro sert aussi de monnaie d'ancrage direct ou indirect aux monnaies d'environ soixante pays ou territoires en Europe et dans le monde entier. Le poids économique des quatre plus grands États membres est déterminant à l'intérieur de la zone. En effet, quatre pays, la France, l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne, représentent 74% du PIB de la zone euro. L'euro était la deuxième monnaie mondiale de réserve au dernier trimestre 2014 avec 22 % des réserves, contre 26,4 % en 2008. Ceci est à comparer avec le rôle toujours primordial du dollar USD, qui représentait au dernier trimestre 2014 63 % des réserves mondiales, contre 63,6 % en 2008. Le rôle du yen japonais et de la livre sterling, troisième et quatrième monnaies de réserve respectivement, est limité. Le yen japonais représentait 3,93 %, et la livre du Royaume-Uni 3,78 % des réserves mondiales au dernier trimestre 2014¹.

Mais l'existence de 18 millions de chômeurs aujourd'hui dans la zone euro, qui sont surtout des jeunes, démontre qu'il y a beaucoup à faire pour compléter et rendre la zone euro plus efficace et créatrice d'emplois

¹ Source: FMI, *Currency Composition of Foreign Exchange Reserves-COFER*, September 6, 2015.

et de développement durable. Quant aux crises grecque, irlandaise, portugaise, espagnole et chypriote, sans doute chacune d'entre elles a ses spécificités. Mais nous sommes de l'avis que pour l'essentiel, elles font toutes partie d'un cadre beaucoup plus large : celui d'une zone euro incomplète, qui doit impérativement être complétée.

La structure d'origine de la monnaie unique de l'Europe, presque entièrement intergouvernementale, a été construite d'une manière unidimensionnelle sur un pilier monétaire supranational qui est la Banque Centrale Européenne. Mais elle reposait beaucoup moins sur un pilier d'union économique effective et opérationnelle. Cette structure a fait preuve d'une réussite incontestable durant les années faciles et d'euphorie d'avant la crise mondiale de septembre 2008. Mais après 2008 et le sauvetage des banques par les États, et après les crises de la dette souveraine et des banques depuis 2010 dans plusieurs États membres de la zone euro, cette structure de départ a pleinement démontré ses limites.

Les réponses de l'Union Européenne et de la zone euro aux problèmes rencontrés par l'euro depuis 2010, mais aussi leurs réponses aux grands défis actuels et de l'avenir, dont l'achèvement de l'euro n'est en vérité qu'une partie, nécessitent beaucoup plus d'Union et beaucoup plus d'Europe. Le Président de la Commission Jean Claude Juncker, dans son discours sur l'état de l'Union, le 9 septembre 2015, a souligné cette vérité. Nous allons maintenant en commenter l'importance et la signification dans la pratique relative à certains domaines.

1. Des pas concrets faits vers la consolidation de la zone euro après les crises de 2008 et 2010

En premier lieu la Banque Centrale Européenne (BCE), en vue de briser le cercle vicieux « banques – dette souveraine » de la période 2010-2012, a d'abord utilisé l'arme du taux d'intérêt directeur, le réduisant par étapes successives de 4,5 % au début de 2008 à 1 % en mai 2009, puis progressivement jusqu'à 0,15 % dans la période allant de décembre 2011 à juin 2014.

De plus, la BCE a mené depuis 2008 des opérations successives du type « open market », et à partir de mi-2014 des opérations d'assouplissement quantitatif « quantitative easing », pour le renforcement direct de la liquidité des banques, et indirectement de l'économie, en zone euro. Au début 2015, la BCE a annoncé un nouveau vaste programme d'assouplissement quantitatif de l'ordre d'1,1 trillion €, pour comprendre aussi l'achat sur le marché secondaire des obligations d'État, des agences publiques et des institutions européennes. La BCE a commencé le 9 mars 2015 à acheter des titres en euros émis par le secteur public sur le marché secondaire, tout en continuant à effectuer des achats de titres adossés à des actifs et obligations sécurisées sous les programmes ABSP et CBPP, qui avaient démarré dès la fin 2014. Les achats mensuels cumulés par la BCE de titres des secteurs public et privé s'élèveront à 60 milliards d'euros. Ils devraient être effectués jusqu'à fin septembre 2016, ou jusqu'à ce que la BCE observe un ajustement durable de l'évolution de l'inflation conforme à son objectif de taux inférieurs à, mais proches de, 2 % à moyen terme. Suite à toutes ces actions et programmes de politique monétaire de la BCE, conventionnels ou non conventionnels, son bilan consolidé est passé de 650 milliards au début 2008, à 2.208 milliards d'euros à fin 2014.

Les actions menées par la BCE après la crise de 2008 montrent que la seule institution supranationale de la zone, et pleinement compétente dans son domaine, a fait, *in fine*, le mieux qu'une banque centrale pouvait faire. Sur la période 2009-2015, elle a utilisé tout ce qu'elle avait dans son arsenal pour défendre l'euro. Les faits et la Cour Européenne de Justice ont confirmé par ailleurs que l'arsenal de la BCE était complet, qu'elle disposait de tous les outils qu'une banque centrale efficace peut avoir de nos jours. Les outils disponibles et utilisés par la BCE sont tout à fait comparables à ceux de la FED américaine, de la Banque centrale du Royaume Uni, etc.. Les critiques exprimées se concentrent sur le *timing* des actions de la BCE, qui sont jugées par certains économistes comme tardives, comparées aux réactions plus rapides de la FED américaine ou de la Banque

centrale britannique. Mais n'oublions pas que la BCE a dû chercher son chemin pour la première fois lors de cette crise, sans avoir d'expérience précédente et sans avoir à l'avance la certitude politique et juridique de pouvoir aller aussi loin qu'il le fallait.

Par ailleurs, il est évident que la BCE et la politique monétaire ne peuvent pas tout faire à elles seules ! Le Président de la BCE Mario Draghi, lors de son discours lors de la réunion annuelle des dirigeants des banques centrales de la planète, à Jackson Hole (USA) en août 2014, avait rappelé à tout le monde cette réalité: « La politique monétaire ne peut pas tout faire à elle seule; il est grand temps pour une politique budgétaire et économique harmonisée, et pour des institutions renforcées de la zone euro. Sinon, un futur choc important pourrait tout mettre en péril ! »

Au-delà de la BCE, les États membres et les autres institutions de la zone euro ne pouvaient pas rester immobiles face aux problèmes. Ils ont bien sûr réagi aux crises successives après 2010, mais toujours dans la mesure de leurs compétences. Nous pouvons mieux comprendre toutes les mesures prises en les groupant autour de trois grands axes.

Le premier axe comprend toutes les mesures pour une meilleure gouvernance, la surveillance et la coordination renforcée des politiques budgétaires, de la dette publique et des déséquilibres macroéconomiques. Le Pacte de Stabilité et de Croissance, en application depuis 1997, s'est révélé dans les faits largement insuffisant à prévenir la crise des dettes souveraines dans la zone. Il a ainsi été amélioré en 2011 par six actes législatifs compris dans le « six pack », et en 2013 par les deux règlements compris dans le « two pack ».

Le Pacte a été ainsi renforcé, aussi bien au niveau de la gouvernance intergouvernementale de l'euro, qu'au niveau juridique, en faisant entrer en vigueur directement dans les ordres juridiques nationaux des règles renforcées de discipline budgétaire et de contrôle des déficits. Ceci est prévu par le nouveau Traité intergouvernemental signé par 25 États, sur la stabilité, la coordination et la gouvernance, connu sous le nom de Pacte Budgétaire Européen ou aussi comme « Fiscal Compact », qui est

entré en vigueur le 1er janvier 2013 après sa ratification par au moins douze pays.

Le « Semestre européen » est le cycle de coordination des politiques économiques et budgétaires de l'UE. Il se déroule dans les six premiers mois de chaque année, d'où son nom. Sa base juridique est le paquet législatif susmentionné appelé « six pack ». Le premier cycle du Semestre européen s'est déroulé en 2011. Dans le cadre du Semestre européen, les États membres s'efforcent, mais ne sont pas obligés, d'aligner leurs politiques économiques et budgétaires sur les règles et les objectifs arrêtés au niveau de l'UE. Le Semestre européen se concentre sur trois objectifs :

a) La coordination des réformes structurelles, qui visent principalement à promouvoir la croissance et l'emploi conformément à la stratégie Europe 2020 ;

b) la coordination des politiques budgétaires, dans le but d'assurer la viabilité des finances publiques conformément au Pacte de Stabilité et de Croissance ;

c) la prévention des déséquilibres macroéconomiques excessifs.

Le deuxième axe comprend la création de nouvelles institutions pour la gestion des crises, qui sont aussi appelées « les pare-feux » pour les finances publiques de la zone. Il s'agit d'abord du *Fonds Européen de Stabilité Financière* (FESF), un instrument temporaire créé en juin 2010 pour assister la Grèce et d'autres pays de la zone en difficulté, par des prêts, des recapitalisations bancaires et par des acquisitions de dette publique ; sa capacité initiale d'assistance était de 440 milliards € venant de l'UE, auxquels pouvaient s'ajouter 250 milliards € du FMI. Le FESF a participé au financement des programmes suivants: a) deuxième programme pour la Grèce, décidé en octobre 2011, pour un montant total de 143 milliards €, b) programme pour l'Irlande, décidé en janvier 2011, pour un montant total de 67,5 milliards €, et c) programme pour le Portugal, décidé en mai 2011, pour un montant total de 78 milliards €. À partir du 1er juillet 2013, le FESF ne peut plus s'engager sur de nouveaux programmes ou de nouveaux contrats de prêt.

En septembre 2012 il a été décidé de remplacer le FESF par une institution financière internationale per-

manente, établie par un nouveau Traité intergouvernemental : le *Mécanisme Européen de Stabilité* (MES). La mission du MES est d'assister depuis le 1er mars 2013 les pays en difficulté. Il est doté d'un capital propre de 80 milliards constitué par les États membres de la zone euro, qui lui permettent d'emprunter 620 milliards aux marchés obligataires internationaux.

Le troisième axe comprend les premières mesures prises pour établir une Union bancaire, en vue de mettre fin au cercle vicieux interminable liant les crises des banques et les dettes souveraines. Il s'agit notamment de :

— la surveillance unique par la BCE à partir de novembre 2014 des 123 banques les plus importantes, dites « systémiques » des États membres de la zone euro ;

— d'un mécanisme unique de résolution des banques de la zone comprenant un Conseil de Résolution unique et un Fonds de Résolution unique financé par le secteur bancaire, qui a été approuvé en deux phases (décembre 2013 et mars 2014). Le Fonds unique n'est pas encore opérationnel; il devrait commencer à fonctionner le 1er janvier 2016, absorbant tous les Fonds de Résolution nationaux existants. Les banques des États qui participent vont contribuer au Fonds unique sur une période de huit ans, 2016-2023, de sorte que le Fonds disposera à terme de ressources équivalant au moins à 1% de tous les dépôts couverts.

2. Le rôle clé de la Cour de Justice pour la consolidation de la zone euro

La Cour a été saisie à deux reprises sur des questions très importantes concernant la consolidation de la zone euro et l'action de la BCE pour défendre l'euro :

a) D'abord sur une éventuelle opposition du droit européen à la conclusion et à la ratification, par les États membres de la zone euro, du Traité intergouvernemental instituant le Mécanisme Européen de Stabilité. Un recours a été introduit devant la justice irlandaise sur ce point par Thomas Pringle, parlementaire irlandais, et la Cour Suprême de l'Irlande a interrogé sur cette question la CJUE (affaire C-370/12, Thomas Pringle).

Réunie en session plénière, en novembre 2012, la Cour a statué que le droit de l'Union Européenne ne s'oppose pas à la conclusion et à la ratification du Traité instituant le MES.

b) Par la suite, la CJUE a été interrogée sur la compatibilité avec le droit européen du programme *Outright Market Transactions* (OMT) annoncé par la BCE en septembre 2012. En effet, la Cour Constitutionnelle fédérale allemande avait été saisie par un grand nombre de citoyens, ainsi que par le parti politique Die Linke, au sujet du concours de la Deutsche Bundesbank (Banque centrale fédérale d'Allemagne) à la mise en œuvre du programme OMT par la BCE, ainsi qu'au sujet d'une éventuelle carence du Parlement fédéral allemand concernant ce programme qui dépassait selon les requérants les compétences accordées par les Traités à la BCE, pour instaurer de fait un financement monétaire des États membres. Suite à ces recours, la Cour Constitutionnelle a demandé à la CJUE si les Traités de l'Union autorisent le Système Européen des Banques Centrales à adopter le programme OMT, et si le programme en question constitue un financement monétaire des États membres en crise, ce qui est interdit par les Traités de l'Union. Par son arrêt du 16 juin 2015 dans l'affaire C-62/14, Gauweiler e.a., la CJUE a répondu que les Traités de l'Union autorisent le Système Européen des Banques Centrales à adopter un programme tel que l'OMT, et que le programme OMT ne viole pas le principe interdisant le financement monétaire des États membres.

Dans les deux cas, les décisions de la CJUE ont eu une valeur et une signification historiques. La juridiction de l'UE a confirmé aussi bien le MES que la largeur de la marge de manœuvre de la BCE concernant la politique monétaire à mener pour faire face à la déflation dans la zone.

3. Propositions pour améliorer et compléter l'Union économique et monétaire européenne

3.1. Propositions émanant des institutions de l'UE

Les institutions de l'UE, représentées par leurs Présidents, ont présenté le 25 juin 2015 un document clé pour l'avenir de l'euro et de sa zone. Il s'agit du tant attendu rapport des « cinq Présidents » (Présidents de la Commission, du Conseil Européen, du Parlement Européen, de l'Eurogroupe, de la BCE) qui porte le titre symbolique et significatif « Compléter l'Union économique et monétaire européenne »². Le rapport des cinq Présidents fut précédé d'une Note analytique de la Commission de l'UE, du 12 février 2015, intitulée « Préparer les étapes suivantes pour une meilleure gouvernance économique dans la zone euro », qui pour l'essentiel identifiait les questions importantes pour l'avenir de la zone, nécessitant des réponses concrètes.

Le Sommet européen du 25-26 juin 2015, dans sa configuration de « Sommet de la zone euro », a sans tarder commencé l'examen des mesures en vue d'améliorer et renforcer l'Union monétaire et économique de la zone, en travaillant sur la base du rapport des cinq Présidents.

Il faut souligner la participation du Président du Parlement Européen à ce rapport à cinq. Ceci est à comparer avec le rapport similaire de 2002 « Vers une véritable Union économique et monétaire », qui était un rapport des quatre présidents, sans la participation du Président du Parlement Européen ! Le Président de la Commission Jean Claude Juncker, lors de son discours au Parlement Européen du 9 septembre sur l'état de l'Union en 2015, a mis l'accent sur le fait que le Parlement Européen est et doit rester le Parlement de la zone euro.

Les cinq Présidents expliquent dans leur rapport que la zone euro n'a pas besoin de davantage de « Pactes »

² Commission Européenne, *Compléter l'Union économique et monétaire européenne*, Rapport de Jean Claude Juncker, en coopération étroite avec Donald Tusk, Jeroen Dijsselbloem, Mario Draghi, et Martin Schultz, juin 2015.

de nature intergouvernementale, qui dans la pratique ne permettent pas d'avoir les résultats espérés, mais qu'elle a besoin de progrès concrets sur la base des actes du droit de l'Union Européenne, le long des quatre grands axes suivants :

a) *Avancer vers l'Union économique* avec plus de convergence, de prospérité et de cohésion sociale. Cet axe comprend les objectifs et les mesures principales suivantes:

— Un système des autorités nationales de la compétitivité et des salaires de la zone euro.

— Une procédure plus robuste pour réduire et prévenir les déséquilibres macroéconomiques des États membres.

— Une attention particulière et suivie d'actions concrètes pour l'emploi et le domaine social.

— Une coordination renforcée des politiques économiques au sein du semestre européen, suivie à moyen terme d'une formalisation du processus de convergence des économies des États membres.

b) *Achever l'Union bancaire et arriver à un vrai marché unique des capitaux*. Plus particulièrement au niveau de l'Union bancaire, il faudra surtout:

— Achever le système unique de redressement et de résolution des banques, comprenant un dispositif de soutien ultime (backstop), commun et crédible, au Fonds de Résolution unique. Ce dispositif devrait être neutre au niveau des finances publiques, toute aide publique devant être compensée par des prélèvements postérieurs sur le secteur financier.

— Mettre en place un système européen de garantie des dépôts, qui lui aussi serait financé par le secteur privé et financier.

— Renforcer la structure existante afin qu'elle puisse déceler à temps des risques futurs dans le secteur bancaire et le secteur financier.

Au niveau du marché unique des capitaux :

— Suppression de toutes les barrières nationales, juridiques et autres, et intégration du marché des capitaux, tout en renforçant en même temps les outils existants pour la gestion prudentielle des risques systémiques liés aux acteurs financiers.

— A terme, instauration d'une autorité européenne unique de contrôle des marchés de capitaux.

— Simplification et harmonisation des règles pour les prospectus d'émissions, simplification tout en garantissant la qualité du marché européen des titrisations.

c) *Achever l'Union budgétaire et doter à terme la zone de son propre mécanisme de stabilisation budgétaire*. Pour cet axe, le rapport propose surtout:

— Un renforcement du semestre européen, plus structuré, avec deux étapes plus distinctes : une étape nationale et une étape européenne.

— La création d'un Comité européen consultatif budgétaire, pour conseiller, évaluer et coordonner le réseau des Conseils budgétaires nationaux.

— Un mécanisme de stabilisation budgétaire pour la zone euro, qui pourrait par exemple se baser d'abord sur le Fonds européen des investissements stratégiques, c'est à dire le Fonds issu du « Plan Juncker ». Il ne s'agirait pas d'un mécanisme de transferts permanents entre pays, ni d'une échappatoire aux règles budgétaires communes, ni au programme commun de réformes structurelles. Ce mécanisme n'aurait pas un rôle de sauvetage non plus, similaire à celui du MES. Il s'agirait d'un outil de financement d'investissements porteurs de croissance, propres à la zone euro, qui serait plus ou moins utilisé en fonction du cycle économique.

d) *Au niveau institutionnel et de la démocratie*, le rapport propose de travailler surtout en vue de :

— Donner un rôle essentiel au Parlement Européen et aux Parlements nationaux ;

— Consolider une représentation extérieure unique pour la zone euro ;

— Intégrer les solutions intergouvernementales actuelles dans l'ordre juridique de l'UE ;

— Assurer un rôle central et pivot pour l'Eurogroupe dans le système « communautaire » de l'ordre juridique de l'UE ;

— Instaurer un Trésor de la zone euro

Le rapport propose de réaliser l'ensemble de ces mesures en trois phases. La première phase, de mi-2015 à mi-2017, pour l'approfondissement de la zone euro par la pratique ; la deuxième phase, celle de

l'achèvement de l'UEM ; et puis en 2025 au plus tard, la phase finale d'une UEM complète, prospère et en bon fonctionnement.

Dès le 30 septembre 2015, la Commission a fait un premier pas important vers le marché unique des capitaux, par l'adoption d'un plan d'action de 20 mesures clés pour réaliser un véritable marché unique pour le capital en Europe³.

De plus, le 21 octobre la Commission a adopté une communication importante comportant un paquet de mesures et de propositions pour la mise en œuvre de la première phase, celle «de l'approfondissement par la pratique», et notamment :⁴

a) Une approche révisée du semestre européen, passant notamment par un dialogue démocratique renforcé et par de nouvelles améliorations de la gouvernance économique, telles que l'instauration de conseils nationaux de la compétitivité et d'un comité budgétaire européen consultatif.

L'emploi et les aspects sociaux occuperont une place importante dans le semestre européen et dans le processus d'approfondissement de l'UEM. Les partenaires sociaux devraient jouer un rôle crucial à cet égard. La Commission veillera également à ce que l'équité sociale bénéficie d'une attention accrue dans les nouveaux programmes d'ajustement macroéconomique, comme dans le cadre du programme de la Grèce, pour lequel la Commission a également rédigé sa première analyse d'impact social.

b) La représentation plus unifiée de la zone euro au sein des institutions financières internationales, en particulier au FMI, à atteindre par étapes, et

c) Les étapes suivantes en vue d'achever l'Union bancaire, notamment au moyen d'un système européen de garantie des dépôts et de mesures visant à réduire davantage les risques dans le système bancaire de la zone.

³ Communication de la Commission au Parlement Européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des Régions, *Un plan d'action pour la mise en place d'une union des marchés des capitaux*, COM(2015) 468 final.

⁴ Communication from the Commission to the European Parliament, the Council and the European Central Bank, *On Steps towards Completing Economic and Monetary Union*, Brussels, 21.10.2015 COM(2015) 600 final.

3.2. Propositions des leaders politiques des États membres de la zone euro

Au niveau des responsables politiques des États membres de la zone, les diverses positions, déclarations ou tentatives individuelles et isolées pour plus d'investissements publics et privés en Europe, pour un meilleur financement des petites et moyenne entreprises, pour une Europe plus sociale, etc., ont été abondantes depuis la crise de 2010.

La première proposition commune des responsables politiques des deux plus grands États membres de la zone euro est venue d'Emmanuel Macron et de Sigmar Gabriel, qui ont publié le 3 juin 2015 dans plusieurs journaux européens un article proposant la réforme et le renforcement substantiel de la zone euro. Ils proposent pour l'essentiel :

— Une nouvelle architecture pour la zone, comprenant entre autres une section spéciale zone euro dans le Parlement Européen, un Commissaire responsable pour toutes les questions de l'euro, et la transformation du MES en Fonds Monétaire Européen.

— Un budget propre de la zone euro disposant de ressources propres significatives. La zone disposerait ainsi d'un stabilisateur anticyclique qui manque aujourd'hui.

— Des réformes structurelles pour mieux entreprendre et travailler dans la zone euro.

— Plus de convergence au niveau de la taxation, par l'instauration d'un système harmonisé de taxation des entreprises.

— Plus de convergence sociale par l'instauration d'un salaire minimum, variable et proportionnel, par État membre de la zone.

Le Président français François Hollande est le premier Chef d'un grand État de la zone euro à avoir présenté publiquement en 2015 une vision claire et ambitieuse pour l'Europe et surtout pour sa monnaie unique. À l'occasion de la célébration des 90 ans d'un très grand Européen, Jacques Delors, le Président Hollande a publié le 19 juillet 2015 une lettre ouverte

dans le *Journal du Dimanche*, précisant sa vision d'une vraie Union monétaire, économique et politique, équipée de son propre Gouvernement économique, de son propre Budget et Parlement. De plus, le Président annonçait dans la même lettre des initiatives et des propositions qui seront bientôt faites par la France, représentée par lui-même, dans cette direction !⁵

Le Président français a aussi évoqué ces idées et propositions lors de son interview à l'occasion de la Fête nationale de la France, le 14 juillet 2015, en expliquant aussi que des propositions concrètes seraient présentées bientôt, en commun par la France et d'autres États membres de la zone euro, par exemple l'Italie.

En outre, le 6 octobre 2015 le Professeur Pier Carlo Padoan, Ministre de l'Économie et des Finances de l'Italie, a présenté une proposition très significative pour l'établissement d'un Système et d'un Fonds Européen d'assurance contre le chômage. Le système proposé vise la zone euro et le chômage cyclique à court terme, tandis que le chômage structurel et de longue durée resterait de la compétence exclusive des États membres de la zone⁶.

3.3. Propositions suggérées par des penseurs européens

Au delà des idées et des propositions des responsables politiques, nous souhaitons présenter aussi certaines propositions faites par des politologues et économistes.

Au niveau institutionnel, concernant la structure et l'architecture de la zone euro réformée, plusieurs analyses et propositions existent déjà depuis quelques années ; nous nous référons ici surtout aux propositions

⁵ *Le Journal du Dimanche*, 19 juillet 2015 : « ... J'ai proposé de reprendre l'idée de Jacques Delors du gouvernement de la zone euro et d'y ajouter un budget spécifique ainsi qu'un Parlement pour en assurer le contrôle démocratique. Partager une monnaie, c'est bien plus que vouloir une convergence. C'est un choix que 19 pays ont fait parce que c'était leur intérêt. Nul gouvernement d'ailleurs depuis quinze ans n'a pris la responsabilité d'en sortir. Ce choix appelle une organisation renforcée et avec les pays qui en décideront, une avant-garde. La France y est prête parce que, comme Jacques Delors nous l'a montré, elle se grandit toujours quand elle est à l'initiative de l'Europe ».

⁶ Cf. <http://www.mef.gov.it/inevidenza/article_0165.html>

présentées par Dusan Sidjanski, dans plusieurs articles⁷. Le Prof. Sidjanski met l'accent sur le fait que la monnaie a toujours été historiquement un acte souverain et le symbole d'un pouvoir politique. D'où le besoin de renforcer la structure politique de la zone euro et de la doter d'instruments et de processus plus efficaces et flexibles, ainsi que de l'encadrer par une Union fédérale. Seul, un pouvoir politique sous la forme d'une Fédération européenne serait en mesure d'assurer l'avenir de l'euro et la sortie de la crise, estime D. Sidjanski. Il propose en outre de mettre l'Eurogroupe et son Président pleinement dans le système communautaire, et ne plus les laisser dans l'intergouvernemental absolu, comme c'est le cas aujourd'hui.

En vue d'une légitimité démocratique à établir, D. Sidjanski propose que le Parlement Européen et les Parlements nationaux soient directement impliqués dans la gouvernance de la zone euro. Le rôle et la responsabilité de l'Eurogroupe face au Parlement Européen et aux Parlements nationaux devraient être établis sur la base de nouvelles formules pleinement communautaires, certes nécessitant la révision des Traités actuels, afin d'étendre l'esprit du Traité de Lisbonne aussi en ce qui concerne l'euro. En cas de crise de la zone euro, il faudrait prévoir des possibilités d'action urgente de la part de l'exécutif, accompagnées de procédures appropriées de dialogue et de contrôle démocratique après coup, entre la nouvelle structure de gouvernance communautaire de l'euro et le Parlement Européen, ainsi que les Parlements nationaux.

Au niveau de la politique économique, Loukas Tsoukalis proposait en avril 2014⁸ un nouveau grand accord pour la croissance et la cohésion, mais aussi pour la gouvernance et la démocratie en Union Européenne. Pour le Prof. Tsoukalis, les objectifs de l'assainissement

⁷ Voir l'article publié dans ce numéro « La Zone euro, noyau fédérateur de l'Europe ». Voir également : « La zone euro, noyau d'une Fédération européenne », Commission européenne, *BEPA monthly brief*, décembre 2013 – janvier 2014, pp. 2-3 ; « The Eurozone and the Future of the EU », in Péter Balázs (ed.), *A European Union with 36 Members ?*, Budapest, Central European University, 2014, pp. 139-152.

⁸ Loukas Tsoukalis, *Le triste état de l'Union : L'Europe a besoin d'un nouveau grand accord*, Paris, Notre Europe, avril 2014.

des finances publiques et de la discipline budgétaire, qui sont nécessaires, doivent être accompagnés de mesures visant à stimuler la demande et la croissance, sans plus attendre.

Plusieurs économistes du think tank européen Bruegel, par exemple A. Sapir et G. Wolf⁹, estiment que les politiques budgétaires menées par les États membres de la zone euro en 2010-2013 étaient pro-cycliques. On peut certes trouver de bonnes et justes raisons pour justifier des politiques budgétaires disciplinées, imposées par la crise et le sauvetage des banques et des finances publiques de certains États membres, mais leur incidence pro-cyclique est un problème à résoudre.

A. Sapir et G. Wolf proposent une nouvelle « Gouvernance commune » de la zone euro, couplée avec un budget propre de la zone. La gouvernance commune serait ainsi dotée de possibilités d'action anticyclique. Certains aspects de la taxation dans la zone devraient tomber sous la gouvernance commune. Les déficits ou les excédents excessifs, ainsi que la dette publique des États membres, devraient aussi se trouver sous l'autorité de la gouvernance commune, qui serait symétrique, dotée des pouvoirs lui permettant donc de faire face aussi bien aux déficits qu'aux excédents excessifs. Les excédents commerciaux très grands de certains États membres seraient aussi sous le contrôle de la gouvernance commune, qui pourrait les obliger à plus d'investissements publics, voire même à des déficits à court terme. Mais de telles décisions devraient s'appuyer sur une légitimité et un contrôle démocratiques, par la mise en service d'un Parlement de la zone euro, ajoutent Sapir et Wolf.

Les deux économistes proposent aussi une politique commune de compétitivité de la zone euro. En effet, les divergences du coût du travail entre États membres ne doivent pas pouvoir augmenter librement. Il en résulte le besoin d'établir un Conseil de Compétitivité de la zone euro chargé d'effectuer le suivi de la compétitivité et d'émettre des recommandations sur l'évolution des

salaires dans chaque État membre de la zone. La Belgique par exemple le fait depuis des années, en liant son coût salarial à l'évolution des salaires en Allemagne, en France et aux Pays-Bas, qui sont à la fois ses voisins et ses principaux partenaires économiques.

3.4. Vers des politiques de l'UE plus dynamiques pour l'investissement et la croissance

Il existe actuellement une unanimité au niveau du Parlement et de la Commission de l'UE, mais aussi parmi plusieurs économistes et think tanks, sur le besoin d'un nouveau départ pour la croissance. Ce départ devra comporter des mesures structurelles et de soutien à l'investissement, aussi bien en quantité qu'en qualité.

Les mesures structurelles comprennent entre autres l'intégration du marché des capitaux, de sorte qu'on puisse investir sans entraves dans toute la zone euro. Dans ce contexte, la promotion des instruments financiers européens comprenant des « fenêtres-compartiments » appropriées par domaine de pointe, la participation des Fonds européens d'investissement au capital des entreprises dynamiques de l'UE (y compris les start ups et les Fonds d'innovation, les business angels, etc.), ont leur importance spécifique autant que symbolique. Parce que seule la promotion de l'innovation permanente dans tous les domaines peut assurer le progrès et le statut de l'UE et de ses pays membres à moyen et long terme. Nous avons aussi besoin d'une Europe unie et d'un marché unique de l'énergie, en passant le plus vite au maximum des énergies renouvelables.

Dans cet article nous n'avons pas du tout évoqué le volet social, l'éducation, la recherche, la formation continue, et bien sûr l'emploi et la gestion du chômage structurel, mais qui doute qu'il s'agisse là de domaines cruciaux pour l'Union et de la zone euro, qui nécessitent des actions urgentes également au niveau de l'UE ?

Mais comme nous l'avons vu ci-dessus, le rapport des cinq Présidents prévoit toute une série de réformes structurelles cruciales, qui feront bientôt l'objet d'un

⁹ A. Sapir et G. Wolf, *Euro area Governance: What to Reform and How To Do It*, Bruxelles, Bruegel Policy Brief 2015-01, février 2015.

programme d'actions et de propositions de la part de la Commission de l'UE.

Nous l'avons dit, nous avons besoin de plus et de meilleurs investissements publics et privés dans l'UE et la zone euro. Ceux-ci ont chuté de 15 % en moyenne dans l'UE en 2013 comparés au niveau de 2007, mais la chute a été de 64 % en Grèce, de 38 % en Espagne et de 25 % en Italie. Pour renverser cette situation qui n'est pas soutenable, un premier grand défi concerne la question du financement d'un nouveau programme ambitieux d'investissements publics sans augmenter les déficits budgétaires et la dette des États.

Un deuxième grand défi concerne la coordination et la coopération plus étroite entre la Commission, la BEI et les États membres, y compris leurs banques nationales de promotion et d'investissements. Cette coopération est nécessaire également pour l'identification et la bonne préparation des projets, avec toutes les licences nationales régionales et locales à prévoir. Elle est aussi nécessaire pour la réalisation dans les délais et dans le budget prévu pour ces investissements publics, ce qui est à notre avis aussi important.

Nous souhaitons mettre l'accent sur ce deuxième défi, car le secteur bancaire et en général le secteur privé de la zone euro et de l'UE nous confirment ce que nous savons déjà en voyant les chiffres disponibles pour les volumes des capitaux à la recherche d'investissements plus sûrs et raisonnables, comparés aux bulles diverses vouées à exploser de toute façon dans un horizon de quelques années : la disponibilité de la liquidité nécessaire n'est actuellement pas un vrai problème pour investir en zone euro. Les fonds de pension et les compagnies d'assurance de l'UE disposent d'actifs de l'ordre de 13,8 trillions €¹⁰. Si l'on ajoute à ce montant (à titre d'exemple), les liquidités des Fonds divers d'investissements, un pourcentage raisonnable des dépôts bancaires de l'UE, mais aussi un pourcentage de la liquidité créée par la BCE, nous arrivons à des chiffres et des montants énormes. Toutes ces liquidités cherchent à s'écarter des bulles potentielles, et sont do-

rénavant à la recherche d'investissements sûrs à moyen et long terme, porteurs de rendements raisonnables.

Par conséquent, ce que nous devons faire, et que la Commission de l'UE est en train d'entreprendre¹¹, est d'identifier et de supprimer les entraves, et en parallèle de trouver des solutions et des moyens pour orienter ces liquidités vers des projets d'investissements solides dans les secteurs stratégiques pour l'avenir.

Mais actuellement, et en dépit des incitations de tout type mises en place jusqu'ici par l'UE, nous n'avons pas pu préparer suffisamment de projets de qualité, qui auraient des dimensions ou une importance proportionnée aux défis du niveau de l'UE. Nous ne disposons pas assez de projets d'investissement bien préparés et munis de tous les permis et licences nécessaires, de projets dans des domaines stratégiques, créateurs d'emplois d'avenir et porteurs de progrès durable. Citons à titre d'exemple le domaine des énergies renouvelables et des réseaux intelligents de distribution d'énergie, les économies d'énergie, les réseaux modernes de transports multimodaux, les réseaux de fibres optiques ou les réseaux avec et sans câble pour l'internet de la 4e et même de la 5e génération, ou encore la recherche et l'innovation.

Que faut-il donc faire pour avoir à terme assez de projets de dimension ou d'importance européenne, bien préparés et bien structurés quant à leur financement (par exemple sous la forme de projets communs ou de partenariats divers entre public et privé), dans les secteurs d'avenir pour l'Europe ? Est-ce que la coordination aujourd'hui engagée entre les États membres sur des projets de dimension européenne et divers réseaux trans-européens (TEN) est à la hauteur des défis à relever ? Les pratiques et les acquis du passé sur ces points sont-ils suffisants pour augmenter sensiblement le volume des investissements publics et privés dans les années à venir ? Nous sommes de l'avis que ce n'est pas le cas, et que des progrès substantiels sont possibles et souhaitables.

¹⁰ European Commission, *Green Paper: Long-Term Financing of the European Economy*, Brussels, 25.3.2013, COM(2013) 150 final, p. 9.

¹¹ *Communication from the Commission to the European Parliament and the Council on Long-Term Financing of the European Economy*, Brussels, 27.3.2014, COM(2014) 168 final.

Le plan Juncker (ou « Fonds Européen d'Investissements Stratégiques ») est une première bonne réponse à la nécessité et au défi d'avoir plus d'investissements publics, plus d'investissements privés et plus de partenariats publics et privés de bonne qualité dans l'UE et en zone euro. Il va au-delà du simple financement de projets, pour contribuer aussi à apporter des réponses concernant : a) l'identification, la préparation et l'exécution des projets d'investissements, b) l'établissement d'un meilleur environnement pour les investissements.

En ce qui concerne cette amélioration de l'environnement pour entreprendre et investir dans l'UE, la Commission a identifié et préparé des plans d'action pour une série de secteurs-clés, comme le marché unique digital, l'union de l'énergie, l'union des marchés de capitaux, l'achèvement du marché unique des services et des biens. Au niveau de chaque État membre, un examen approfondi des conditions d'entreprendre et des plans d'action spécifiques en vue de leur amélioration est fait régulièrement dans le contexte du semestre européen.

S'agissant de l'identification des projets, le Plan Juncker est en train d'établir un « European Investment Project Portal » dont l'objectif sera de présenter des projets potentiels aux investisseurs intéressés, qui pourront par la suite entrer en contact direct avec leurs promoteurs.

Au niveau du défi de la bonne préparation et de l'exécution des projets, il est prévu d'établir et de mettre à la disposition des administrations nationales, régionales et locales, mais aussi du privé, une assistance technique, via une structure spéciale de conseil et d'assistance technique, le « European Investment Advisory Hub ».

Il est encourageant que tous les grands États membres et plusieurs petits États membres de l'UE aient déjà pris des engagements à hauteur de la somme totale de 42,568 milliards €, surtout via leurs banques nationales promotion et d'investissement. La Chine a par ailleurs fait savoir récemment qu'elle s'intéresse à contribuer au Plan Juncker, et des discussions sont en cours à cet effet. Il est probable que d'autres pays en dehors

de l'UE, par exemple la Suisse, manifestent aussi leur intérêt en vue de participer au Plan, dans la recherche de bénéfices mutuels avec l'UE.

Mais si le plan Juncker vise des investissements de l'ordre de 315 milliards € sur trois ans, les besoins de l'UE en investissements, rien que pour des réseaux d'infrastructures modernes dans l'énergie, le digital ou les transports, sont estimés à 1 trillion € jusqu'à 2020¹².

D'où la nécessité de réussir le Plan Juncker le plus tôt possible et de continuer sur la même voie, celle d'un nouveau pacte pour la croissance et l'emploi, d'un « New Deal » pour le financement de tous les investissements nécessaires à l'Europe du XXIe siècle, sans vraiment aggraver les déficits publics et la dette publique !

Comment faire ? En fait, comme le Plan Juncker le propose: en utilisant l'argent public national et de l'UE disponible pour l'investissement, y compris la partie la plus grande possible des 450 milliards € des « Fonds Structurels et d'Investissement Européens » (FSIE)¹³, y compris aussi des prêts de la BEI et des banques publiques nationales de promotion. Il faut mobiliser tout cela comme instruments et leviers pour diriger vers les investissements stratégiques de l'UE les liquidités énormes existant auprès des investisseurs institutionnels, auprès du secteur privé au sein de l'UE et auprès des investisseurs internationaux.

¹² *Communication from the Commission to the European Parliament and the Council on Long-Term Financing of the European Economy*, Brussels, 27.3.2014, COM(2014) 168 final, p.1

¹³ Les Fonds Structurels et d'Investissements Européens de la période 2014-2020 doivent investir jusqu'à la fin 2023 450 milliards € venant du budget de l'UE, à quoi il faut ajouter une contribution nationale publique ainsi qu'une contribution privée dont la Commission souhaite qu'elle soit maximisée.

4. Et la Grèce comme membre de la zone euro ?

4.1. Une stratégie de stabilisation et de croissance pour la Grèce

On peut tabler sur le fait que la Grèce sera pour toujours membre de la zone euro. La majorité écrasante du peuple grec, voire 80 % de la population le souhaite ! Mais au-delà des souhaits du peuple, la zone euro ne peut pas se permettre de laisser surgir des difficultés et des problèmes ici ou là, comme en Grèce, provoquer des crises graves, et mettre même en perspective le scénario catastrophe de son propre démantèlement. La gestion des crises successives à l'intérieur de la zone euro durant la période 2010-2015 peut faire l'objet d'analyses ou de critiques sur tel ou tel aspect. On aurait pu gérer la crise grecque à moindre coût pour l'économie de la zone euro, pour le contribuable de l'UE, pour les contribuables et le peuple grec, si l'on avait agi plus tôt et d'une manière plus flexible. Mais nous l'avons déjà dit, la zone euro n'était pas équipée en 2010 des instruments d'action pour les cas de telles crises.

Mais après coup, il est possible de dire que la gestion de l'ensemble des problèmes de la zone dans la période 2010-2015 confirme pleinement la validité d'un principe de base, qui prévaut à la fin de toute négociation: la zone euro veut se défendre, elle progresse, s'améliore, même à petits pas. La zone euro ne pourra jamais être rétrécie, amputée d'un de ses membres. Dans ce contexte général, la Grèce devra dorénavant continuer à faire des efforts pour mieux aménager ses propres affaires, ses institutions et son économie. Le pays doit aussi participer pleinement au travail des années à venir en vue de faire de l'euro la monnaie d'une Union économique et monétaire complète.

Des discussions intensives et détaillées sont en cours à tous les niveaux sur la viabilité de la dette publique grecque, et sur les solutions possibles et appropriées en vue de son allègement, par exemple via la prolongation et la liaison du remboursement au niveau effectif du

PIB. Ceci tout en respectant les principes en vigueur de la zone euro, qui ne permettent pas l'effacement pur et simple d'une partie de cette dette. Mais au-delà de la discussion sur la viabilité de la dette, certes très importante, il y a aussi deux questions fondamentales pour la Grèce:

a) Comment assurer le bon fonctionnement de l'État et de toutes les institutions, qui s'est certes amélioré après les efforts des années 2010-2015, mais qui laisse toujours à désirer après le cumul de longues années de dysfonctionnements sur la période 1980-2010 ?

b) Comment établir un consensus national sur une bonne stratégie globale et des plans d'action spécifiques par secteurs économiques prometteurs pour le pays, et par régions, pour le développement de l'économie et l'emploi ?

Il n'y a pas de mécanismes précis ni d'automatismes dans le fonctionnement des sociétés, des institutions ou de l'économie, pour arriver par l'application de réformes structurelles en économie, si indispensables puissent-elles être, à une société et des institutions en bon fonctionnement.

Il n'y a pas d'automatismes non plus pour parvenir à une croissance soutenable, ni à une réduction substantielle et durable du chômage explosif. Seul un travail continu et à long terme de toute la société grecque, répondant à une stratégie nationale et flexible pour le redressement de l'État, des institutions, de la société et pour le développement soutenable, pourrait mener à un tel résultat.

Bien sûr, des marchés grecs libérés des oligopoles et du corporatisme pourraient mieux fonctionner et mieux contribuer à une croissance durable. Mais les marchés ne peuvent pas à eux seuls redresser tout le pays, les institutions et la société.

Des institutions à la hauteur du défi sont donc indispensables ! La Grèce a besoin d'une organisation des Ministères plus simple, plus logique et stable. Elle a besoin d'administrations publiques stables et plus efficaces à tous les niveaux, mieux informatisées, transparentes et efficaces. Ceci est nécessaire aussi bien pour l'administration nationale que pour les administrations

régionales et municipales. Les régions n'ont pas encore de moyens suffisants et ne peuvent pas faire face actuellement aux compétences qui leur ont été accordées par les réformes récentes et nécessaires de décentralisation. L'organisation et le partage fonctionnel de la gestion du cadastre, des forêts, de l'eau, des déchets, de l'environnement, sont des pas nécessaires et urgents

La Grèce a aussi besoin d'une justice plus rapide et mieux organisée en informatique, et d'une législation simplifiée et codifiée, moins changeante, disponible en ICT, et respectée par tous. Il faut une taxation simple, juste et stable, et une administration fiscale organisée en ICT et transparente pour tous ! L'éducation, la santé, le système de soutien à la recherche et son financement, ont besoin d'améliorations substantielles. Enfin, il faut mieux organiser la solidarité sociale, et instaurer un système de revenu minimal accompagné nécessairement d'actions pour la réinsertion des chômeurs.

Les programmes successifs d'ajustement de l'UE et du FMI pour la Grèce prévoient des plans d'actions en détail visant à apporter des améliorations substantielles dans tous ces domaines. Mais le manque d'enthousiasme et de sentiment de propriété pour tous ces programmes, tant de la part du peuple grec que de la part de presque toutes les forces politiques du pays, ne facilite pas les progrès rapides au niveau des faits. La récession profonde, le chômage explosif et la crise sociale et humaine ne sont pas non plus des facteurs qui facilitent les réformes.

D'où le besoin d'une vision et d'une stratégie que pourrait réellement s'approprier la nation grecque, aussi bien pour valoriser ses institutions que pour redresser son économie et parvenir à un développement durable.

Une telle vision et stratégie nationale devrait être transformée en Plans d'action concrets. Un tel effort national devrait avoir comme leader et coordinateur le Premier Ministre du pays. Un Conseil National du Développement (avec la participation des partenaires sociaux, des entreprises, des banques, des techniciens, etc.) pourrait aider au dialogue et à l'adoption de tout ce processus par les partenaires sociaux. Des stratégies spécifiques par domaine important et où cela est sou-

haitable et possible, par secteur économique important, pourraient être examinées, bénéficier d'inputs, et être *in fine* approuvées par les partenaires sociaux

Les régions du pays devraient avoir un rôle particulier, établir elles-mêmes leurs stratégies régionales pour les mettre en œuvre. Toutes ces stratégies devraient être traduites dans des Plans d'action avec des objectifs et des calendriers de réalisation précis pour chacun des acteurs principaux, c'est-à-dire :

- pour chaque Ministère et chacune des institutions et organismes sous sa tutelle ;
- pour les régions et les grandes villes du pays.

4.2. Un plan ambitieux d'investissements publics et privés

Ce qui est nécessaire pour la zone euro et l'UE est encore plus vital pour la Grèce: davantage et de meilleurs investissements publics et privés. Car en Grèce, les investissements se sont effondrés après la crise de 2009 : en 2014, ils ne représentaient plus que 36 % de leur niveau de 2007, ayant subi une diminution de 64 % !

Il faudrait donc au plus vite établir ou mettre à jour des stratégies pour les infrastructures modernes en énergie, ICT, transports intermodaux, environnement et usage efficace des ressources, etc. En même temps, il faudrait créer ou renforcer les organismes responsables de la préparation des études, l'obtention des permis et licences, la gestion des marchés publics, et la réalisation de projets et de réseaux TEN qui auront pu trouver un financement adéquat, surtout grâce aux fonds disponibles de l'UE, de la BEI et d'autres investisseurs. L'assistance technique de la Commission et de la BEI est une condition nécessaire pour remplir cet objectif.

Lorsque ces réformes et ces investissements publics seront sur les rails, le secteur privé sera sans doute au rendez-vous pour investir et contribuer à une croissance très substantielle et durable en Grèce ! Nous sommes certain que ceci est tout à fait possible, et que ce sera la réalité dans quelques années, d'ici pas plus de trois ou quatre années !